

WHA24.10 Prévisions budgétaires supplémentaires pour 1971 ¹

La Vingt-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les propositions du Directeur général et les recommandations du Conseil exécutif relatives aux prévisions supplémentaires qui seront nécessaires en 1971 pour donner effet aux décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies tendant à relever les traitements et indemnités du personnel des catégories professionnelles et des catégories supérieures; et

Considérant qu'il est souhaitable de financer ces prévisions supplémentaires sans augmenter les contributions des Membres pour 1971,

1. APPROUVE les prévisions budgétaires supplémentaires pour 1971; et
2. DÉCIDE de modifier comme suit la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice financier 1971 (résolution WHA23.51 ²):
 - i) majorer les montants votés des sommes suivantes:

Section	Affectation des crédits	Montant US \$
PARTIE II: PROGRAMME D'EXÉCUTION		
4.	Mise en œuvre du programme	1 521 446
5.	Bureaux régionaux	130 790
	Total de la partie II	1 652 236
PARTIE III: SERVICES ADMINISTRATIFS		
7.	Services administratifs	87 764
	Total de la partie III	87 764
	Budget effectif	1 740 000

Section

Affectation des crédits

Montant
US \$

PARTIE V: IMPOSITION DU PERSONNEL

9.	Virement au fonds de péréquation des impôts	572 000
	Total de la partie V	<u>572 000</u>
	TOTAL DE TOUTES LES PARTIES	<u>2 312 000</u>

- ii) modifier comme suit l'alinéa iii) du paragraphe C de la résolution WHA23.51 :
« iii) de recettes diverses à concurrence de US \$1 740 000.»